

QUI AIDONS-NOUS

Les enfants, les jeunes et les jeunes adultes qui bénéficient des services ou des programmes fournis ou financés par le gouvernement, notamment :

- les enfants et les jeunes pris en charge;
- les services en santé mentale;
- les services en toxicomanie;
- les jeunes dans le cadre d'une entente jeunesse;
- les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers;
- les jeunes en détention;
- les services de garde ou de développement de la petite enfance;
- les jeunes en transition vers les services pour adultes;
- les jeunes adultes de moins de 24 ans
 - qui sont admissibles à des services de Community Living BC, ou
 - qui participent au programme Agreement with Young Adults ou qui y sont admissibles, ou
 - qui ont droit à une dispense provinciale des frais de scolarité pour des études postsecondaires.

Si nous sommes incapables de vous aider, nous pouvons peut-être trouver une ressource qui le peut. Visitez-nous en ligne, envoyez-nous un message texte ou appelez-nous pour plus de renseignements.

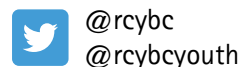
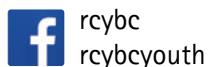
CONTACTEZ-NOUS

Sans frais : **1-800-476-3933**
Messagerie texte : **1-778-404-7161**
Courriel : rcy@rcybc.ca
Web : www.rcybc.ca

Siège social – Victoria
1019, rue Wharf, bureau 400
Victoria, BC V8W 2Y9

Bureau du Nord – Prince George
1475, 10^e Avenue
Prince George, BC V2L 2L2

REJOIGNEZ-NOUS SUR



REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH
Représentant des enfants et des jeunes



Conception
de la bordure par
Jordan Williams

[French]

À PROPOS DU REPRÉSENTANT DES ENFANTS ET DES JEUNES

Le bureau du représentant des enfants et des jeunes (REJ) de la Colombie-Britannique aide les jeunes et leur famille à naviguer dans le système de services aux enfants et aux jeunes de la province. Le représentant supervise le système et fait des recommandations pour l'améliorer.



Jennifer Charlesworth est la représentante des enfants et des jeunes en Colombie-Britannique. Jennifer s'intéresse vivement aux droits de l'enfant, à la santé mentale des enfants et des jeunes, à la transition des jeunes vers une vie adulte saine et à la nécessité de veiller à ce que les enfants et les jeunes des Premières nations, métis et inuits soient mieux servis et qu'ils raffermissent leurs liens avec leur culture et leur famille.

VOS DROITS

Chaque enfant et chaque jeune de la Colombie-Britannique ont le droit d'être **en sécurité, en bonne santé, éduqués et entendus**. Les défenseurs du REJ fournissent un soutien aux jeunes (et aux adultes les contactant en leur nom) qui ont besoin d'aide pour les programmes fournis ou financés par le gouvernement.

Les défenseurs du REJ veillent à ce que les droits et les intérêts des enfants et des jeunes soient protégés et que leurs points de vue soient entendus et pris en compte.

JEUNES PRIS EN CHARGE ET JEUNES ADULTES

Tous les enfants, les jeunes et les jeunes adultes qui ont été pris en charge ou qui ont bénéficié de services gouvernementaux méritent d'avoir les mêmes possibilités de réussite que les autres jeunes.



COMMENT NOUS AIDONS

Les défenseurs du REJ peuvent vous aider :

- à connaître vos droits et les mesures à prendre s'ils sont ignorés;
- à vous diriger vers les programmes dont vous avez besoin;
- à vous exprimer en vue de résoudre votre problème;
- à participer aux discussions sur vos soins;
- à sortir des soins du Ministère.

Ce que vous dites restera confidentiel.

SURVEILLANCE ET ENQUÊTE

Le bureau du représentant des enfants et des jeunes **surveille et évalue** également les **programmes financés par le gouvernement** afin de formuler des recommandations pour les améliorer. Il surveille aussi les principaux développements en matière de protection des enfants autochtones.

Si un enfant ou un jeune bénéficiant de certains services gouvernementaux meurt ou subit une blessure, le bureau du représentant des enfants et des jeunes **peut procéder à des vérifications ou à une enquête**.

